Datum: 23.11.2018

LE JOURNAL DU JURA
DEPUIS 1863

Le Journal du Jura
2501 Bienne
032/ 321 90 00
www.journaldujura.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 9'079
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Seite: 4
Fläche: 70'283 mm²

Auftrag: 1084726
Themen-Nr.: 150.001

Referenz: 71732547
Ausschnitt Seite: 1/2

Nouvelle charte pour répondre aux exigences légales

ÉGLISE CATHOLIQUE Vice-président du Synode cantonal, Pascal Bord présente les enjeux de l'assemblée de samedi. Il évoque surtout la nouvelle Constitution ecclésiastique.

PAR **MARJORIE SPART**

La nouvelle loi cantonale sur les églises entrera en vigueur le premier janvier 2020. «Pour être en accord avec cette loi, nous devons procéder à une refonte de notre Constitution ecclésiastique», explique Pascal Bord, vice-président du Conseil synodal de l'Eglise nationale catholique romaine. Et cette Constitution ecclésiastique sera justement au cœur des débats du synode qui se tient samedi à Bienne.

Tout comme dans la société suisse, cette constitution établit les principes de base du fonctionnement de l'église. «Elle pose aussi le cadre nécessaire pour la mise en œuvre de la loi cantonale sur les églises», commente Pascal Bord, en mentionnant que d'autres règlements étaient liés à cette constitution, notamment concernant le personnel.

Plus des employés cantonaux

La modification la plus importante de cette nouvelle loi qui touchera l'Eglise catholique est le changement de statut des agents pastoraux. «Jusqu'à présent, ils ont un statut d'employés cantonaux. Dès 2020, ils seront employés par l'église, placés sous la responsabilité de l'Eglise nationale catholique dont le financement est garanti par le canton», explique Pascal Bord.

Si cette refonte totale de la constitution est nécessaire, certains points risquent de soulever de vives discussions, estime Pascal Bord. La place des allophones notamment. «Actuellement, certains sièges du synode leur sont réservés. Ces places réservées seront transformées en commission pour les allophones. Celle-ci aurait un rôle consultatif. Certaines personnes aimeraient que deux places continuent à être réservées aux allophones, mais ce serait contraire au cadre législatif.»

Cette question est épineuse parce que les communautés étrangères représentent environ 30% des paroissiens. Et ces derniers sont souvent plus engagés que les autres. Preuve en est, la paroisse de Bienne possède trois représentants allophones (sur six sièges) au sein du synode, précise Pascal Bord.

Un autre point sujet à la controverse est l'âge de la retraite des agents pastoraux. «L'âge légal est évidemment le même que dans le monde du travail. Par contre, nous offrons la possibilité aux prêtres d'exercer jusqu'à 70 ans actuellement. Nous aimerions augmenter cette limite à 75 ans, souvent à temps partiel, pour pallier le manque de relève», souligne Pascal Bord.

La nouvelle constitution aimerait aussi ancrer l'interdiction des doubles mandats au sein des organes exécutifs et législatifs ecclésiastiques...

Soutien à l'épicerie Caritas?

Autre point à l'ordre du jour de ce synode: le soutien à la création d'une épicerie Caritas à Bienne. Rappelons qu'un tel magasin caritatif existait auparavant. Il avait fermé ses portes suite au renoncement de la Fondation Gad à le

ARGUS DATA INSIGHTS® WISSEN ZUM ERFOLG
ARGUS DATA INSIGHTS® Schweiz AG | Rüdigerstrasse 15, Postfach, 8027 Zürich
T +41 44 388 82 00 | E mail@argusdatainsights.ch | www.argusdatainsights.ch

Datum: 23.11.2018

LE JOURNAL DU JURA
DEPUIS 1863

Le Journal du Jura
2501 Bienne
032/ 321 90 00
www.journaldujura.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 9'079
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Seite: 4
Fläche: 70'283 mm²

Auftrag: 1084726
Themen-Nr.: 150.001

Referenz: 71732547
Ausschnitt Seite: 2/2

gérer.
«Caritas s'est adressé aux églises pour obtenir une aide financière régulière sur trois ans pour redémarrer cette activité», résume Pascal Bord. Si les sommes demandées sont importantes – 40 000 fr. pour la première année et 30 000 fr. pour les deux suivantes –, cela ne devrait pas engendrer d'opposition. «Les prestations sociales et le soutien à diverses organisations constituent une des missions principales de l'Eglise. D'ailleurs, dans le budget de 7,2 mios de francs de la paroisse catholique de Bienne, seuls 10% vont aux activités en lien avec les cultes. Le reste est utilisé dans le soutien social et l'entretien du patrimoine bâti.»

Session d'automne du synode: de 10h à 16h à la paroisse St-Nicolas de Flue à Bienne.

DE QUOI PARLE-T-ON?

→ **Eglise nationale catholique** Malgré son nom, il s'agit de l'entité cantonale de l'église catholique du canton de Berne. Elle se situe au-dessus des paroisses.
→ **Synode cantonal** Assemblée réunissant 70 délégués des paroisses du canton de Berne. C'est l'organe législatif de l'Eglise nationale catholique.
→ **Conseil synodal** Organe exécutif de l'Eglise nationale catholique. Il passera de cinq à sept membres en 2020.

Pascal Bord est le vice-président du Conseil synodal, mais aussi l'administrateur des finances de la paroisse de Bienne. Et aussi conseiller de ville PLR. RAPHAEL SCHAEFER